

Commission Nationale de Descente de Canyon



Formation de cadre : Instructeur **Contenu de formation**

Introduction.

La formation de cadre bénévole FFCAM d'instructeur de descente de canyon est régit par le règlement présenté en annexe 1, validé par le Comité Directeur des 8 et 9 juin 2007.

Le cursus de formation du cadre bénévole « Instructeur de descente de canyon » se présente sous forme :

- d'un stage de formation d'une durée de 40 heures minimum (5 jours).
- d'une période de trois ans durant laquelle le candidat doit réaliser :
 - une formation de cadre « initiateur » en collaboration avec un cadre breveté d'Etat habilité par la CNC,
 - la rédaction d'un mémoire et présenter celui-ci devant le jury de la CNC (défini dans le règlement)
 - optionnellement, le candidat pourra proposer la réalisation d'autres actions de formation ou rassemblement à son crédit d'investissement auprès de la CNC

La composition des modules ci-dessous regroupe les techniques et connaissances par thème de façon logique. Dans la pratique du déroulement d'un stage, ces modules sont mis en place de façon à permettre d'aborder toutes les techniques avec fluidité et efficacité dans un contexte concret.

Le brevet d'instructeur sanctionne l'aptitude à :

- réaliser de façon autonome toutes les formations disposant d'un agrément de la CNC, y compris les stages de formation de cadres (« initiateur » et « moniteur »),
- organiser et encadrer les recyclages de cadres, action agréée,
- organiser ou participer à l'organisation des rassemblements et autres actions de l'activité,
- conseiller le DTR de l'activité de sa région,
- proposer et participer à la réalisation de toutes actions pour la dynamisation et la gestion de l'activité,
- participer aux journées d'étude de la CNC sur convocation de celle-ci.

Stage de formation et d'évaluation moniteur.

Le stage de formation instructeur s'étale sur 5 jours consécutifs. Celles-ci sont regroupées en 3 modules d'enseignement.

Module 0 : finalité de l'instructeur (4 heures)

- Réflexion sur le statut de l'instructeur
- Synthèse à produire par les stagiaires eux même

Module 1 : techniques de haut niveau : (12 heures)

- Unité 1 : techniques particulières en milieu vertical (réchappe, équipement, situation extrême ou d'urgence)
- Unité 2 : techniques avancées pour cadres, adaptées à l'apprentissage et la progression de groupe
- Unité 3 : techniques d'équipement pour un plan de rééquipement

Module 2 : techniques d'apprentissage : organisation et réalisation d'ateliers, évaluation. (8 heures)

- Unité 1 : principes et application des ateliers verticaux en formation
- Unité 2 : principes et application des ateliers aquatiques en formation
- Unité 3 : principes d'un stage de formation de cadre ; objectif « cadre »

Module 3 : connaissances générales : maîtrise du support de formation (16 heures).

Pour ce module, les stagiaires auront à présenter un thème au moins de leur choix, ainsi qu'un thème imposée par l'équipe pédagogique (à deux si le nombre de stagiaires est important). Les supports du « pack formateur » de la CNC seront mis à disposition des stagiaires dès le début du stage afin de leur permettre la préparation nécessaire. A noter qu'un moniteur sera habilité à participer aux formations UFCA de la FFCAM.

- Unité 1 : travail sur le support de cours « connaissances générales » liées à l'activité,
- Unité 2 : les outils de cartographie et de topographie.
- Unité 3 : organisation des stages et rassemblements : maîtrise des rouages fédéraux
- Unité 4 : la formation aux EPI

Dans chaque module, les techniques présentées aux stagiaires seront expérimentées dans l'optique d'une utilisation lors des formations sur le terrain.

L'évaluation porte sur :

- L'aisance du candidat dans le choix des techniques et options pour atteindre un objectif donné,
- ses capacités à assurer gérer la sécurité durant une formation en toute circonstance,
- sa maîtrise de mobilisation des moyens de formation technique, efficaces et cohérents

- ses capacités relationnelles.

Exemple de programme pour un stage de formation Instructeur sur cinq jours

Le programme suivant est un planning possible pour la réalisation d'un stage d'instructeur. Les contenus des journées peuvent être intervertis en fonction des cadres présents et du terrain.

J 1	- accueil - présentation - organisation et objectifs du stage - installation	Réflexion sur l'instructeur M0	Descente d'un canyon à verticales enchaînées. M1U1, M2U1 - mise en situation, travail des techniques avancées de descente, - techniques d'équipement d'ateliers pour cadres au fil d'un canyon	- bilan journalier - rapport de stage - revue des supports de connaissances générales – M3U1 - préparation du lendemain
J 2	Cours Formation : Le recours aux ateliers et situation d'apprentissage ; évaluation	Réflexion et travail sur le montage d'ateliers – M1U2, M2U1 - techniques spécifiques en stade ateliers - montage d'une séance « atelier » pour formation de cadres		- bilan journalier et bilan de mi-stage - cartographie et topographie : éléments, réflexion, analyse M3U2 - les EPI M3U4
J3	Cours Formation : Méthodes « extrêmes »	Réflexion et travail sur le montage d'ateliers – M1U3, M2U2 Canyon aventure : - adaptation des techniques d'enseignement en site très peu équipé Canyon aquatique : - éventuellement, visite en stade d'au vive (si peu éloigné) ; - possibilité de recourir à un tronçon « aquatique » de canyon proche.		- bilan journalier - rapport de stage - soirée à thème : organisation de stages et rassemblement ; agréments ; fonctionnement fédéral M3U3 - préparation du lendemain
J 4	Cours Formation : Plan d'équipement et réalisation	Montage d'équipements : M1U3, M2U3 - en canyon, ajout de quelques points d'équipement sur un site « ateliers » de façon à compléter l'existant - en falaise ou SAE, ajout d'éléments pour une meilleure formation (efficacité, sécurité)		- bilan journalier - rapport de stage - préparation du lendemain - analyse du stage, rapport, définition des sujets de mémoire
J 5	Descente de canyon, gestion virtuel d'une formation de cadres : tous modules - toutes techniques à utiliser - animation et gestion du temps moteur pour tous			- bilan personnalisé - rangement du matériel et des locaux - clôture du stage - émargement de la fiche récapitulative stagiaire

Annexe 1

Règlement du brevet fédéral FFCAM d'Instructeur de descente de canyon

Art 1 : Définition du brevet

La Fédération française des clubs alpins et de montagne délivre un brevet Fédéral d'instructeur de descente de canyon sanctionnant les aptitudes pédagogiques et techniques pour former bénévolement les cadres fédéraux de l'activité de descente de canyon.

Art 2 : Champ d'intervention

Le champ d'intervention de ce brevet permet à son titulaire :

- au sein de son association, d'organiser et d'encadrer toute action en descente de canyon,
- au sein de la Commission Nationale de Descente de Canyon (CNC) d'organiser et co-encadrer avec un cadre breveté d'État des stages de formation de cadres fédéraux FFCAM, Initiateur ou Instructeur de descente de canyon.

Art 3 : Rôle de la CNC

La Commission Nationale de descente de Canyon (CNC) a en charge l'organisation de la formation et l'inscription au fichier des cadres fédéraux.

La CNC est la seule habilitée à agréer et organiser les stages de formation de cadres fédéraux instructeurs.

Art 4 : Conditions d'entrée en formation

Pour accéder au cursus de formation instructeur, le candidat doit être moniteur de descente de canyon (ou titulaire du brevet de niveau 2 des anciens cursus) et produire les documents qui attestent de son expérience dans :

- l'encadrement d'actions dans son club depuis au moins deux ans, avec validation par son président de club,
- l'organisation et l'encadrement d'un stage d'initiateur agréé par la CNC.

Le candidat doit également s'être activement investi dans la vie de la CNC (fonction élective ou charge de travail).

Pour finaliser sa demande d'entrée en formation, le candidat présentera une lettre de motivation.

Les candidats sont retenus par l'approbation du conseil de la CNC. Ce conseil est composé par les membres du bureau, le conseiller technique et le conseiller formation de la CNC. Ces conseillers sont nécessairement cadres brevetés d'État ou instructeurs bénévoles, ayant plus de cinq ans d'expérience dans l'organisation et l'encadrement de stages de formation initiateur.

Sur avis favorable du conseil, la fiche d'entrée en formation instructeur du passeport formation canyon du candidat est émargée. Le candidat devient instructeur-stagiaire.

Les candidatures sont proposées par un Club ou un Comité départemental ou régional, elles sont à adresser à la CNC.

Art 5: Composition du dossier

- le formulaire d'inscription national revêtu obligatoirement de l'avis et de la signature du président de l'association,
- une photocopie de la licence FFCAM de l'année en cours,
- une photocopie du Livret de Formation revêtu de la Vignette Moniteur de descente de canyon FFCAM,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la descente de canyon datant de moins d'un an.

Le dossier d'inscription doit parvenir à la CNC (et pour avis au délégué technique régional concerné) au plus tard un mois avant le début du stage. Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais sera refusé.

Art 6 : Durée de la formation

Le candidat élève instructeur doit dans un délai de trois ans :

- participer au stage de formation instructeur de descente de canyon, d'un volume horaire global d'un minimum de 40h réparti sur 5 jours,
- présenter et remettre un mémoire écrit contribuant à la connaissance de l'activité,
- organiser et co-encadrer avec un cadre breveté d'État un stage de formation Initiateur.

Art 7 : Contenu de la formation

Sur la base du contenu de formation établi par la CNC, le stage d'instructeur de descente de canyon est axé sur une réflexion de la part des stagiaires concernant la formation en général. Le travail individuel permettant d'aboutir à la soutenance d'un mémoire est défini lors du stage d'entrée en formation entre le stagiaire et l'équipe pédagogique. Le candidat prend en outre en charge durant sa formation des dossiers d'intérêt général de la CNC.

Art 8 : Modalités d'évaluation

Le jury du stage évalue au terme de la formation :

- les compétences du candidat dans l'exercice de l'enseignement des techniques,
- sa capacité à former d'autres cadres,
- la diversité des connaissances techniques de la discipline,
- l'aisance dans l'organisation d'actions de terrain,
- la qualité pédagogique des démonstrations techniques.

Art 9 : Composition de l'équipe d'encadrement :

L'encadrement du stage de formation instructeur se compose :

- d'un cadre breveté d'État agréé par la CNC,
- d'au moins un cadre bénévole FFCAM instructeur de descente de canyon agréé par la CNC.

Art 10 : Mode d'attribution du brevet :

Le Brevet Fédéral d'instructeur de descente de canyon est délivré par la CNC par délégation du Président de la FFCAM sur proposition du jury de formation, constitué par l'équipe d'encadrement du stage d'instructeur ainsi que le président de la CNC ou son représentant. Il est matérialisé par une "vignette Brevet" à coller sur le Livret de Formation.

L'obtention de ce brevet déclenche l'inscription automatique du candidat au fichier national des cadres instructeurs pour une durée limitée à **5 ans**.

Art 11 : Recyclage

Le titulaire du Brevet est soumis à un recyclage tous les 5 ans.

Pourront également être considérés comme recyclés les instructeurs venant de co-encadrer un stage de formation initiateur ou instructeur et ayant encadré dans la mesure du possible une action de formation agréée par an.

Art 12 : Retrait du diplôme

Après enquête, le brevet pourra être retiré à son titulaire, par décision de la Commission de discipline de la Fédération française des clubs alpins et de montagne, dans le cas où ce dernier :

- ne répond plus aux conditions du présent règlement,
- a commis une faute dont la fédération aura apprécié la gravité.

L'intéressé sera invité à se faire entendre avant la décision de la fédération.

Règlement validé par le Comité Directeur FFCAM du 8-9 juin 2007